

Présidents
president@siphif.org
Antoine FAUCHERON
Stuti DENIS-PETIT

Secrétaire général
secretariat@siphif.org
Antoine DENIS-PETIT

Trésorière
tresorerie@siphif.org
Lucie LE MEUR

Pharmacie Hospitalière
pharmacie@siphif.org
Vice-présidents
Clémence GUILLOT
Rémi PIERAGOSTINI

Cléa TARDY
Chargés de mission
Lucas DENIS
Aude ROCHEREAU
Marine SITBON

Biologie médicale
biologie@siphif.org
Vice-présidents
Clément JANOT
Charles MARCHIONINI
Bérénice SCHELL
Chargés de mission
Mathilde LIBERGE
Moïse MICHEL

Innovation Pharmaceutique et Recherche
ipr@siphif.org
Vice-présidente
Clotilde AUSEL

Chargée de mission
Amandine FRANCOIS

Pharmacie Industrielle et Biomédicale
pibm@siphif.org
Vice-président
Charles HOFFMANN-MARTINOT

Chargé de mission
Edouard COSME

Webmaster
webmaster@siphif.org
Vice-président
Clément HARTMANN

Chargé de mission
Asok RAJKUMAR

Communication
communication@siphif.org
Vice-président
Pierre-Olivier FARENQ

Chargée de mission
Sarah MUKENYI

VP Relations Universitaires
relations.u@siphif.org
Edouard LE GUILLOU

CM congrès
congres@siphif.org

Inter-CHU
interchu@siphif.org

CM Evenementiel
evenementiel@siphif.org
Marion BERGE
Thomas RODIER

CM Partenariats
partenariat@siphif.org
Augustin PINARD

Compte-rendu et procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du SIPHIF du 15/04/2019

Présents :

Antoine Faucheron, Stuti Denis-Petit, Antoine Denis-Petit, Clément Hartmann, Lucie Le Meur, Cléa Tardy, Lucas Denis, Charles Marchionini, Rémi Pieragostini, Julien Agar, Clotilde Aussel, Augustin Pinard, Clément Janot, Marie Cabagnols, Lore Barbin, Antoine Bruneau.

Absents : Charles Hoffmann-Martinot, Thomas Rodier, Bérénice Schell, Amandine Francois, Marion Berge, Marine Sitbon, Asok Rajkumar, Sarah Mukenyi, Aude Rochereau, Moïse Michel, Clémence Guillot, Mathilde Liberge, Edouard Cosme, Pierre-Olivier Farenq, Edouard Le Guillou.

Secrétaire de séance : Antoine DENIS-PETIT

Début de la réunion à 18h30, Salle Marie Curie, Hôtel-Dieu.

Présentation de la situation

Dans les statuts actuels du SIPHIF, il est actuellement stipulé :

« Article 4 : Admissions

Peuvent être membres du syndicat les internes en pharmacie, quel que soit le DES où ils sont régulièrement inscrits, ainsi que les internes en médecine, régulièrement inscrits en DES de biologie médicale.

Peuvent continuer à être membre du syndicat les personnes qui ont quitté l'exercice de la profession si elles l'ont exercée au moins un an. Dans ce dernier cas, l'adhésion est expressément soumise à l'approbation du bureau du syndicat.

Le bureau a tous pouvoirs pour admettre, ajourner ou refuser définitivement toutes demandes d'admissions en tant que membre du syndicat, sans qu'il soit tenu de motiver sa décision. »

Il n'est pas explicitement écrit que les FFI (Faisant Fonction d'Interne) peuvent adhérer au SIPHIF. Pour le SIPHIF, les FFI concernés seraient des 5e année AHU ayant passé le concours de l'internat en pharmacie, figurant sur la liste principale ou complémentaire du concours de la même année et en poste en tant que FFI au cours de l'été suivant le concours.

Cependant, il paraît légitime que ces derniers, s'ils le souhaitent, puissent adhérer et bénéficier de nos événements, mails d'informations, etc.

C'est pourquoi, un vote (pour / contre / blanc / abstention) est proposé aux adhérents pour savoir s'ils sont pour ou contre la modification des statuts du SIPHIF permettant aux FFI d'adhérer au syndicat.

Résultats du vote à main levée :

16 votes « POUR »
0 vote « CONTRE »
0 abstention
0 vote blanc

Conclusion de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Vote « POUR » à l'unanimité des personnes présentes pour un changement des statuts.

L'article 4 sera modifié comme tel :

« Article 4 : Admissions

Peuvent être membres du syndicat les internes en pharmacie, quel que soit le DES où ils sont régulièrement inscrits, ainsi que les internes en médecine, régulièrement inscrits en DES de biologie médicale. **Les Faisant Fonction d'Interne (FFI), plus précisément les 5e année AHU ayant passé le concours de l'internat en pharmacie, figurant sur la liste principale ou complémentaire du concours de la même année et en poste en tant que FFI au cours de l'été suivant le concours, peuvent également être membres du syndicat.**

Peuvent continuer à être membre du syndicat les personnes qui ont quitté l'exercice de la profession si elles l'ont exercée au moins un an. Dans ce dernier cas, l'adhésion est expressément soumise à l'approbation du bureau du syndicat.

Le bureau a tous pouvoirs pour admettre, ajourner ou refuser définitivement toutes demandes d'admissions en tant que membre du syndicat, sans qu'il soit tenu de motiver sa décision. »

Clôture de la séance à 19h00

Antoine DENIS-PETIT,
Secrétaire général du SIPHIF

